

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026

DC.2026.134

Date de convocation : 18 septembre 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 32
---------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes du Roiset, rue du stade, 56420 GUÉHENNO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Désignation d'un représentant au sein de la CALEOL de Morbihan Habitat

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L. 5211-1,

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 441-2 et R. 441-9,

Considérant la modification de la composition de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) que Morbihan Habitat (principal bailleur social du Morbihan) entreprend actuellement à la suite des dernières élections,

Considérant la compétence facultative de Centre Morbihan Communauté « Politique du logement et du cadre de vie » et l'intérêt communautaire défini incluant notamment « le conseil et l'assistance aux communes et aux habitants sur toutes les questions relatives à l'habitat [...] et la réalisation d'études diverses sur le logement notamment social »,

Considérant l'intérêt de Centre Morbihan Communauté à être représenté au sein de la CALEOL de Morbihan Habitat, notamment afin d'identifier en temps réel les besoins locaux en matière de logement social,

Considérant qu'il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret,
- **DE DESIGNER** Chantal BIHOES comme représentante au sein de la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements de Morbihan Habitat,
- **D'AUTORISER** M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale, à signer tout document se rapportant au dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

<i>Pour : 32</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>	<i>Non votant : 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------	-----------------------

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

